

<http://www.atlantico.fr/decryptage/hypocrisie-fin-vie-francais-en-faveur-euthanasie-au-nom-dignite-mais-indifferents-notre-retard-en-matiere-soins-palliatifs-1825729.html/page/0/1>

ma critique :

d'abord, pour l'auteur de ce texte, que signifie le mot « euthanasie » ? on ne le sait pas !grave !

- la mort donnée par le médecin, selon la décision du médecin et de son équipe, *définition que donne les soins palliatifs : mort donnée par compassion, que la personne l'ait demandée ou pas ! Le médecin décide à sa place !*
- la mort donnée par le médecin pour répondre à un demande pressante et correspondant à la philosophie de vie de celui ou celle qui meure, qui l'a écrit depuis longtemps ? *Autre définition, stoïcienne, des associations pour mourir dignement. La personne est seule décideur de sa vie et de sa mort.*

Rien à voir entre les deux, et pourtant c'est d'abord à cause des sens différents donnés par chacun (aucune définition légale) que se battent pro et anti euthanasie !

« Est-il encore possible de remettre le patient au centre de tout ? Ils améliorent l'offre palliative, la qualité de l'accompagnement, favorisent la mort à domicile et font confiance aux ressources illimitées des derniers instants de la vie. Ou bien ils choisissent l'euthanasie comme si elle était LA solution ou comme si elle masquait encore un peu leur impuissance à agir. Que vont-ils faire ? Nous verrons bien. »

Evidemment, je rejette cette dichotomie absurde, la loi n'a pas à décider de ce qui est bien pour les individus au moment où ils meurent, entre soins palliatifs et choix de décider de sa mort. L'UN NE DOIT PAS EXCLURE L'AUTRE. Le Benelux l'a fait, pourquoi pas les français ?

Oui, il faut METTRE LE PATIENT AU CENTRE DU SYSTÈME DE SOINS, ET RESPECTER CE QU'IL SOUHAITE pour sa vie et sa mort, les soins palliatifs peuvent être donnés par les médecins traitants à domicile (voir le rapport Sicard), de façon plus simple qu'en unités de SP presque inexistantes, et le choix de chacun concernant sa façon de mourir doit être respecté, quel qu'il soit, mort volontaire (moins de 2% aux pays bas) ou non, aidée ou non, souffrances ou pas, longue ou courte agonie.

« L'euthanasie ne réglera rien. Tout le monde le sait. Les vrais sujets sont ailleurs. »

PAS D'ACCORD, Le droit à l'euthanasie, mort choisie par le patient, réglera le cas de ces 2% de citoyens qui veulent diriger leur vie jusqu'au bout, dans une philosophie qui s'inspire des stoïciens. Mais il est vrai que toutes les survies indignes de l'être humain, provoquées par une pseudo-science qui veut dominer (la médecine n'est pas une science dure, c'est de l'humain d'abord et on l'a trop oublié!, la médecine est un art), et utilise les patients comme objet de recherche, sans demander leur accord, ne seront pas réglées.

« Et pourtant, certains pourraient vouloir imposer l'euthanasie pour masquer leurs impuissances à réformer en profondeur l'accompagnement en fin de vie... Est-on pour ou contre l'euthanasie ? »

Ce qui n'a aucun sens, étant donné la définition différente du mot donné par les deux courants.

« Qu'il s'agisse du rapport SICARD de décembre 2012 et même de l'avis du CCNE du 1 juillet 2013, la porte que le gouvernement voulait ouvrir s'est refermée. A chaque fois il est apparu que la question de l'euthanasie n'était pas la plus urgente, la plus importante, la plus prioritaire de celles posées dans les situations de fin de vie. Les professionnels des soins palliatifs sont redevenus inquiets. Ils ne savent plus à quoi s'en tenir. »

Il n'est pas question de dire que le droit à la mort choisie est prioritaire ou non sur la volonté

d'améliorer toutes les fins de vie. C'est un débat pour moi stupide.

Ce droit fait partie de la volonté d'améliorer toutes les fins de vie, il n'est pas à côté.

« Or, en même temps, une solution consensuelle semble se dessiner. Le rapport Léoentti-Clays sera rendu mi-décembre et ne portera pas sur l'euthanasie. Il proposera des avancées sur deux sujets précis : les directives anticipées et la sédation profonde. »

Le soi-disant consensus de la loi Leonetti a été catastrophique : très peu la connaissent, très peu l'appliquent, sans que nul ne soit inquiet de ne pas appliquer la loi.

AUCUNE LOI N'EST VOTÉE PAR CONSENSUS, JAMAIS !

Toute modification de loi provoque des heurts, des débats, et c'est tant mieux.

TOUTE LOI EST VOTÉE À LA MAJORITÉ : 50% PLUS UNE VOIX !

Pourquoi, pour celle-ci, demander 99% des voix ? Aberrant ! Chiffre digne des pires dictatures !

*« Ma conviction, développée dans mon dernier livre (*Le fin mot de la vie, édition du cerf*) est la suivante : l'euthanasie est la mauvaise réponse à une question qui ne se pose pas. »*

FAUX pour moi : la liberté de choix des individus devant la mort se pose, effectivement.

« le rapport Sicard fait un constat effroyable de la mort à l'hôpital aujourd'hui. »

Le rapport du CCNE (en date du 21 octobre 2014) qui résume les débats depuis deux ans indique différents points majeurs de consensus »

pourquoi vouloir que 100% des français pensent la même chose de leur mort ? C'est de la dictature! ça fait plus de 10 ans qu'on répète la même chose et que rien n'est fait !

«... 150 000 personnes meurent mal en France, une loi sur l'euthanasie concernerait 5 à 7 000 cas par an. Que fait-on, pour améliorer la situation ? Rien. Quelles réformes profondes sont discutées pour remédier à des situations indignes ? Rien. Quand la « lutte contre les inégalités » est, dit-on, la priorité des priorités, n'est jamais évoqué cette inégalité devant la mort qui est la plus inégalitaire de toutes les inégalités. »

et si, comme en Belgique, on s'occupait de TOUTES les fins de vie, avec ou sans demande d'euthanasie ? Ne serait-ce pas plus juste ?

Y a-t-il des souffrances prioritaires sur d'autres ? La pire des souffrances n'est-elle pas d'être nié dans nos convictions intimes sur notre vie et notre propre mort ?

« Que les politiques lisent jusqu'au bout les rapports déjà rendus et les transforment en décisions, en politiques publiques, en actions concrètes. L'euthanasie ne peut pas être un Totem de gauche autour duquel il faut tourner pour mieux faire oublier ses impuissances politiques. »

Tous les jours des personnes meurent d'une manière indigne. Occupons-nous d'elles avant que donner satisfaction à l'ADMD.

Quelle haine pour l'admd ! Pourquoi ? Pour ses membres que vous ne connaissez pas ? Pour son président actuel ? Certes, l'admd actuelle est devenue sectaire à mon sens depuis quelques années, mais elle regroupe des personnes qui veulent avoir la maîtrise de leur vie, comme de leur mort, et qui ne souhaitent pas tous, loin de là, une mort décidée par eux mêmes.

Les membres des associations pour mourir dignement demandent simplement le RESPECT de leurs opinions sur leur propre vie par le monde médical, pas nécessairement une mort choisie par eux mêmes.

L'admd a fait une erreur (à mon sens) en s'associant récemment à la gauche socialiste, car ses membres ne sont pas tous de ce bord, loin s'en faut. D'ailleurs elle a perdu de nombreux anciens militants.

Les membres des associations pour le droit de mourir dans la dignité (elles sont 4 en France : admd, la plus ancienne, mais « mouvement libre choix » et « ultime liberté », et « AAVIVRE sa fin de vie », pour laquelle je milite, existent et se développent) sont tous d'idées politiques très différentes, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, voire non politisés, de religions différentes, catholiques, protestants, juifs, musulmans, bouddhistes, athées ou agnostiques...

Pourtant, la mort douce et choisie les intéresse tous, qu'ils en décident ainsi ou non au moment voulu, ils veulent avoir cette possibilité d'être aidé à mourir et accompagné comme ils le souhaitent.